

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1949

7 octobre 2009

SOMMAIRE

Adam Offergeld Luxemburg G.m.b.H.	93552	Manor Investissement S.A.	93507
Advanced Medical Devices S.A.	93526	Manulife Global Fund	93512
Alcecor S.A.	93523	Mapi S.A.	93526
Algedal S.à.r.l.	93525	MILLA S.A., société de gestion de patri- moine familial	93511
Allianz European Pension Investments ...	93511	MMW Securities Fund, Sicav	93512
Alva & Partners S.A.	93549	Nouvelle Constructions Kerschenmeyer S.à r.l.	93524
Auda Diversified Liquidity Fund	93514	Odyssey Group S.A.	93522
Auditeurs & Administrateurs Associés ...	93527	ORONTE S.A., société de gestion de patri- moine familial, "SPF"	93508
Barros-Pereira S.à r.l.	93525	Phileos S.à r.l.	93522
Belux Invest S.A.	93511	Pool X	93513
Bergamaux Finance S.A.	93506	Probst DCB	93522
Call-Center S.A.	93522	Querium Management S.à r.l.	93523
Car International Finance S.A.	93506	Ramius FOF European Platform	93508
Carrera Invest S.A.	93508	RCG Re S.A.	93552
Credit Alpha Funding I S.à r.l.	93513	Revesta S.A.	93507
Darcy Strategies S.A.	93507	Rheingold	93527
Dexia Leveraged Investment	93509	Ripiemmo Company S.A.	93526
Diversified Liquidity Fund	93514	Salesart	93522
Elux S.à r.l.	93525	SCOP Poland S.à.r.l.	93523
Executive Lodge S.A.	93521	Sogex S.A.	93506
Fideurope	93527	SRR Properties (Lux) 10 S. à r. l.	93527
Fortis Direct Real Estate Fund	93510	SRR Properties (Lux) 8 S. à r. l.	93526
G.O. IB - SIV Luxembourg S.à r.l.	93527	SRR Properties (Lux) 9 S. à r. l.	93526
HLV Construct	93546	Star Petroleum S.A.	93522
Holding Luxco 1 S.à r.l.	93528	Tartaruga S.à r.l.	93523
Holding Luxco 2 S.à r.l.	93537	Transworld Fertilizers Holding S.A.	93515
HSBC Trinkaus Lingohr	93509	Tyche Business Associates S.A.	93524
IT Linguistics Institute, S.à r.l.	93524	Vingt-et-Unième Siècle Holding S.A.	93523
Lagfin S.A.	93521	WP International II S.à r.l.	93552
Lux Tuyauteries Industrielles S.A.	93524		
Lux Tuyauteries Industrielles S.A.	93525		
Madak Invest S.à r.l.	93524		
Maec Benelux S.à r.l.	93525		

Bergamaux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 132.615.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 octobre 2009 à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2009;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2009;
3. affectation des résultats au 30 juin 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009124677/10/18.

Car International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 octobre 2009 à 10.00 heures à Lugano (CH), Riva Vela 12, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Nomination d'un mandataire spécial aux fins de participer à l'assemblée générale ordinaire de la société PALMERA IMPERIAL S.L., dont le siège social est établi à Los Cristianos (Santa Cruz de Tenerife), qui se tiendra le 23 octobre 2009 à 14.30 heures auprès du Studio du Dott. Giuseppe Baladin, Bassano del Grappa (Italie), Via Trieste, 14.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009124673/696/14.

Sogex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 53.525.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 20 octobre 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007, 30 juin 2008 et 30 juin 2009 et affectation des résultats,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009121489/755/21.

Darcy Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.614.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 octobre 2009 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2009;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2009;
3. affectation des résultats au 30 juin 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009124680/10/18.

Manor Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.613.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 octobre 2009 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2009;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2009;
3. affectation des résultats au 30 juin 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009124684/10/18.

Revesta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.807.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 26 octobre 2009 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009126152/534/16.

ORONTE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 97.351.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
tenue Extraordinairement, qui aura lieu le 23 octobre 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009126151/1023/18.

Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 58.241.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 15 October 2009 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 30 June 2009 and allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least one business day prior to the meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009122655/755/20.

Carrera Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 36.955.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 26 octobre 2009 à 11.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation des 9.897 actions rachetables de catégorie B dans le capital de la Société, rachetées le 16 janvier 2007 et le 5 avril 2007 et détenues par la Société dans son portefeuille.
2. En conséquence réduction du capital social à concurrence de EUR 245.445,36 pour le ramener de son montant actuel de EUR 605.590,61 à EUR 360.145,25.
3. Affectation au "compte réserve libre" des réserves indisponibles constituées lors du rachat.
4. Modification subséquente de l'article 5 (premier et deuxième alinéas) des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante :

"Art. 5. 1^{er} et 2^e alinéas

Le capital souscrit de la société est fixé à trois cent soixante mille cent quarante-cinq Euros et vingt-cinq Cents (EUR 360.145,25) représenté par quatorze mille cinq cent vingt-deux (14.522) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions émises sont divisées en deux catégories: mille deux cent cinquante (1.250) actions ordinaires de catégorie A et treize mille deux cent soixante-douze (13.272) actions de catégorie B rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés et aux conditions et modalités spécifiées sous le point B.- ci-dessous."

5. Réduction de la réserve légale à concurrence de EUR 24.544,53 pour la ramener de son montant actuel de EUR 60.559,06 à EUR 36.014,53."
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009126144/29/29.

HSBC Trinkaus Lingohr, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 141.002.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am 27. Oktober 2009 um 11 Uhr in 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. August 2009.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Zusammensetzung des Verwaltungsrates und Dauer der Mandate.
6. Ernennung des Abschlussprüfers.
7. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Donnerstag, den 22. Oktober 2009 am Gesellschaftssitz, bei der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg, oder der HSBC Trinkaus & Burkhardt AG, Düsseldorf, oder der Erste Bank der oesterreichischen Sparkassen AG, Wien, hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009126147/755/25.

Dexia Leveraged Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.181.

Les actionnaires de Dexia Leveraged Investment (la "Société") sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 16 octobre 2009 à 14.30 heures dans les locaux de Dexia Asset Management, 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Approbation de la fusion de la Société avec le compartiment Treasury Management de DEXIA BONDS (la "SICAV"), une société d'investissement à capital variable organisée sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social, 69, route d'Esch à Luxembourg, et après avoir entendu:

I. le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le "Projet de Fusion") publié au Mémorial et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et

II. le rapport de vérification prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par KPMG Audit ayant son siège social à Luxembourg agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion.

a) approuver le Projet de Fusion;

b) approuver l'attribution aux actionnaires de la Société d'actions du compartiment Treasury Management de la SICAV en échange de la contribution par la Société de tous ses actifs et passifs avec effet à la date où la fusion

deviendra effective (la "Date Effective"), les nouvelles actions en question étant émises sur base de la parité déterminée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments à fusionner établies à une date proche des Assemblées appelées à se prononcer sur la fusion.

Si, suite à l'échange, l'actionnaire se voit attribuer une fraction d'action, il pourra soit se faire racheter par le compartiment absorbant cette fraction d'action sans frais, sauf taxes éventuelles, soit compléter sa fraction d'action moyennant paiement, pour obtenir un nombre entier d'actions.

c) constater la dissolution de la Société et décider d'annuler toutes les actions émises.

Les Documents suivants peuvent être consultés par les actionnaires au siège de la Société pendant les heures d'ouverture normales des bureaux, et une copie peut en être obtenue sans frais:

- 1) le Projet de Fusion;
- 2) les rapports des Conseils d'Administration de la Société et de la SICAV;
- 3) les rapports de KPMG Audit ayant son siège social à Luxembourg agissant en qualité d'expert indépendant de la fusion;
- 4) les prospectus actuels et les rapports annuels des trois derniers exercices de la Société et de la SICAV;
- 5) un état comptable de la Société et du compartiment Treasury Management de la SICAV arrêté conformément à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la Société au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

L'actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009122664/755/45.

Fortis Direct Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2009, les actionnaires sont convoqués à une deuxième assemblée extraordinaire qui se tiendra le 22 octobre 2009 à 14 h 30, dans les locaux d'Intertrust (Luxembourg) S.A., 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital, avec effet rétroactif au 24 juin 2009, à concurrence de CENT VINGT-SEPT MILLE EUROS (EUR 127.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT EUROS (EUR 391.489.900,-) à celui de TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS SIX CENT SEIZE MILLE NEUF CENT EUROS (EUR 391.616.900,-) par la création et l'émission de DOUZE VIRGULE SEPT (12,7) actions nouvelles du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe assorties d'une prime d'émission de TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE EUROS CINQUANTE-CINQ CENTS (EUR 34.634,55,-);
2. Souscription et libération des nouvelles actions ;
3. Diminution de capital, avec effet rétroactif au 24 juin 2009, à concurrence de TREIZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE (EUR 13.970.000,-) à la suite du rachat, par Fortis Direct Real Estate Fund S.C.A., de MILLE TROIS CENT (1.300) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland, de QUATRE-VINGT-QUATORZE (94) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe et de TROIS (3) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe ;
4. Modification de l'article 5 des statuts;
5. Refonte des statuts sans toucher ni à l'objet social, ni à la forme de la société, ni au capital social ;
6. Divers.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les actionnaires devront faire connaître leur intention de prendre part à l'assemblée en adressant un courrier au siège de la société cinq jours francs au moins avant la réunion.

Fortis Direct Real Estate Management S.A.

L'Associé Gérant-Commandité

Référence de publication: 2009121459/755/41.

Allianz European Pension Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.986.

The Board of Directors of Allianz European Pension Investments announces that the following funds have been liquidated on 25 September 2009:

Fund Name	ISIN
Allianz European Pension Balanced CT EUR	LU0259872686
Allianz European Pension Dynamic C EUR	LU0259877644
Allianz European Pension Dynamic CT EUR	LU0259878618

Senningerberg, September 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009126153/755/13.

Belux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 28.394.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu de façon exceptionnelle le *15 octobre 2009* à 10.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels des exercices clôturés au 31 décembre 2007 et au 30 septembre 2008.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de contrôle du Commissaire relatifs aux exercices clôturés au 31 décembre 2007 et au 30 septembre 2008.
3. Approbation des bilans arrêtés au 31 décembre 2007 et au 30 septembre 2008 et des comptes de profits et pertes y relatifs; affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant les exercices clôturés au 31 décembre 2007 et au 30 septembre 2008.
5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009121766/565/23.

MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi *26 octobre 2009* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Reconduction de M. Hans DE GRAAF dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. Reconduction de M. David GIANNETTI dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Reconduction de M. Xavier SOULARD dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
10. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009126150/29/27.

MMW Securities Fund, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 25.952.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of MMW SECURITIES FUND, SICAV (the "Company") will be held at the registered office of the Company on *October 16, 2009* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor;
2. Approval of the statement of net assets and of the statement of operations for the fiscal year ended June 30, 2009; decisions as to the allocation of the results for the fiscal year ended June 30, 2009;
3. Discharge of the Directors in relation to their activities during the fiscal year ended June 30, 2009;
4. Appointment of the Statutory Auditor;
5. Appointment of the Directors;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda and decisions at the Annual General Meeting will be taken on a simple majority of the votes cast on the shares present or represented at the meeting.

In order to validly vote on the agenda, the bearer shareholders have to deposit their shares in blocked securities accounts with M.M.Warburg & CO Luxembourg S.A. until *October 12, 2009* at the latest. Evidence must be produced at the meeting by each shareholder with regard to his holding of shares and with regard to the deposit.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009122307/755/24.

Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.141.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Manulife Global Fund to be held at the offices of the Company's Administrator, Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg at 11.00 a.m. on *16 October 2009*, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Accounts of the Company for the financial year ended on 30 June 2009;
2. Review of the Report of the Board of Directors to the shareholders for the financial year ended 30 June 2009;
3. Review of the Auditor's Report;
4. Declaration of the Final Dividend;
5. Discharge of the Directors and of the Auditors for the financial year ended 30 June 2009;
6. Election and re-election of the Directors;

7. Re-election of the Statutory Auditors of the Company, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., for the financial year beginning on July 1, 2009 and until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the financial year ending on 30 June 2010;
8. Approval of Director's fees;
9. Miscellaneous.

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Shareholders who are unable to attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Ms Emilie Ramponi, Citibank International plc (Luxembourg Branch), by mail to 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, or by fax to +352 45 14 14 439 no later than 14 October 2009. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the Company's Administrator at the above-mentioned address in Bertrange.

The Audited Annual Report can be obtained on request from the Company's Administrator at the above-mentioned address in Bertrange.

Référence de publication: 2009122667/755/32.

Pool X, Fonds Commun de Placement.

Mitteilung an die Anleger der Teilfonds

POOL X - Total Return Euro

WKN: 157 102, ISIN: LU0157687384

POOL X - Total Return Flexible

WKN: 157 103, ISIN: LU0157687624

("die Teilfonds")

des Fonds

Hiermit werden die Anteilhaber darüber informiert, dass die o.g Teilfonds zum 30. September 2009 liquidiert und aufgelöst wurden.

Luxemburg, Oktober 2009.

IPConcept Fund Management
S.A.

Référence de publication: 2009126154/755/16.

Credit Alpha Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.961.

*Extrait des décisions
de l'associé unique du 17 décembre 2008*

Oak Hill Credit Alpha Fund, L.P., seule associée de la Société a décidé:

- d'accepter les démissions de Messieurs Carl Speecke et Benoît Nasr de leurs fonctions de Gérant B avec effet au 17 décembre 2008;

- de nommer Monsieur Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B, pour une durée illimitée, avec effet au 17 décembre 2008;

- de nommer Monsieur Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) le 20 avril 1971, avec adresse professionnelle au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B, pour une durée illimitée, avec effet au 17 décembre 2008.

Le Conseil de la Gérance se compose désormais comme suit:

- M. Richard Munn, Gérant A;
- M. Jean-Claude Lucius, Gérant B;
- M. Jean-Philippe Mersy, Gérant B.

Luxembourg, le 08/01/09.

Pour avis sincère et conforme
Pour CREDIT ALPHA FUNDING I S.à r.l.
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2009020605/1261/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Diversified Liquidity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Auda Diversified Liquidity Fund).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.809.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Harald Quandt Family Trust GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Harald Quandt Haus, Am Pilgerrain 17, 61352 Bad Homburg, Germany,

here represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Germany on 12 August 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Auda Diversified Liquidity Fund, an investment company organised as a "société anonyme" under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the form of an investment company with variable capital qualifying as specialised investment fund, SICAV-SIF, registered with the Luxembourg trade and companies under number B 146809, having its registered office at 16, rue boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Company"), incorporated on 15 June 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1365 of 15 July 2009.

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company to "Diversified Liquidity Fund" and to subsequently amend article 1 "Form and denomination" of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

"There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a "société anonyme" in the form of an investment company with variable share capital qualifying as specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé") under the name of "Diversified Liquidity Fund" (hereinafter the "Company").

The Company shall be governed by the law of February 13, 2007 relating to Specialised Investment Funds (hereinafter the "Law"). "

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Harald Quandt Family Trust Gmbh, une société constituée selon les lois de la République fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Harald Quandt Haus, Am Pilgerrain 17, 61352 Bad Homburg, République fédérale d'Allemagne, ici représentée par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en République fédérale d'Allemagne le 12 août 2009.

La procuration signée ne varietur par le représentant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Auda Diversified Liquidity Fund, une société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, SICAV-SIF, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146809, avec siège sociale à 16, rue boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 15 juin 2009 suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juillet 2009, numéro 1365 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Diversified Liquidity Fund" et de modifier l'article 1 "Forme et dénomination" des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe entre les actionnaires actuels et ceux qui deviendront actionnaires dans le futur, une société anonyme prenant la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé dénommée "Diversified Liquidity Fund" (ci-après la "Société").

La Société est soumise aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après la "Loi")."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KASS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2009. Relation: LAC/2009/35330. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009121776/79.

(090146596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Transworld Fertilizers Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.745.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Transworld Fertilizers Holding S.A., a joint stock company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven dated August 28, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 689 of December 9, 1997, the articles of association of the company have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated June 11, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 923 of September 16, 2004 (the Absorbed Company); and

2. Eurofert Investments L.L.C., a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, U.S.A., with its registered office located in the State of Maryland, 8905 Montgomery Avenue, Chevy Chase, Maryland 20815, U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under registration No. 4657323 (the Surviving Company),

both here represented by Mr. Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, himself represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney granted under private seal by the respective boards of directors

of the appearing companies on September 22, 2009, which powers of attorney shall remain attached to the original of this deed in order to be registered therewith.

The board of directors of the Absorbed Company and the sole member of the Surviving Company (hereafter referred to together as the Merging Entities) have agreed on the following merger proposal (the Merger Proposal) and declared that:

The Absorbed Company holds one hundred per cent (100%) of the shares of the Surviving Company free of any lien, pledge or any other encumbrance of any kind, and the merger may thus be operated, upstream, in accordance with the provisions of articles 278 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the LSC), which explicitly authorises the merger of a Luxembourg company and a foreign company provided that the laws applicable to such foreign company do not prohibit such a merger.

The Delaware Limited Liability Company Act (§ 18-209) explicitly authorises the merger of a domestic limited liability company and any other business entity formed or organised under the laws of any foreign country or other foreign jurisdiction.

The board of directors of the Absorbed Company and the sole member of the Surviving Company have therefore decided that the Absorbed Company shall be merged into the Surviving Company and for this purpose, the Absorbed Company shall contribute, at book value, all its assets and liabilities (the Assets and Liabilities) to the Surviving Company. The decisions of the board of directors and sole member of the Merging Companies, as appropriate, will remain attached to the present deed.

Thereupon, such appearing parties have requested the undersigned notary, through their proxyholder, to enact the following, which has been agreed:

1. Merger. The share capital of the Absorbed Company amounts to USD 15,000,000.00 (fifteen million US Dollars) and is represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of USD 15,000.00 (fifteen thousand US Dollars) each.

The capital of the Surviving Company amounts to USD 18,429,502.00 (eighteen million four hundred twenty-nine thousand five hundred two US Dollars) and is represented by 18,429,502 (eighteen million four hundred twenty-nine thousand five hundred two) units of membership interests with a par value of USD 1 (one US Dollar) each.

The Absorbed Company will merge into the Surviving Company by way of absorption by the Surviving Company of the Absorbed Company (fusion par absorption) (the Merger) pursuant to: (i) certain provisions of Section XIV of the LSC, taking into account that the Absorbed Company owns 100% of the interest in the Surviving Company; (ii) §18-209 of the Delaware limited liability companies Act; and (iii) the terms and conditions set out in this Merger Proposal and in the explanatory memorandum required under the LSC.

As a result of the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Company (that exist on the Effective Date as defined below) will be transferred, by operation of law, to the Surviving Company. The Absorbed Company will cease to exist and the Surviving Company will issue new units of membership interests to the shareholders of the Absorbed Company, in accordance with the Merger Proposal.

On and as of the Effective Date, each and every shareholder of the Absorbed Company agrees to recognize the full payment of all liabilities owed to such shareholders by the Absorbed Company in exchange for the Absorbed Company's transfer to such shareholders of all the Absorbed Company's ownership interests in the Surviving Company - namely 18,429,502 units - as follows:

(i) the Absorbed Company agrees to transfer 5,160,260 units of the Surviving Company held by it in exchange for the cancellation of USD 5,157,576.00 shareholder receivable owed to Mr. Adnan Chaban by the Absorbed Company and such transfer shall be considered payment in full by the Absorbed Company,

(ii) the Absorbed Company agrees to transfer 2,395,836 units of the Surviving Company held by it in exchange for the cancellation of USD 2,394,589.00 shareholder receivable owed to Mr. Mehmet Fuat Kalgay by the Absorbed Company and such transfer shall be considered payment in full by the Absorbed Company,

(iii) the Absorbed Company agrees to transfer 552,886 units of the Surviving Company held by it in exchange for the cancellation of USD 552,597.00 shareholder receivable owed to Mr. Yetkin Erman by the Absorbed Company and such transfer shall be considered payment in full by the Absorbed Company,

(iv) the Absorbed Company agrees to transfer 5,160,260 units of the Surviving Company held by it in exchange for the cancellation of USD 5,157,576.00 shareholder receivable owed to Mr. Hasan Melik Kececioğlu by the Absorbed Company and such transfer shall be considered payment in full by the Absorbed Company,

(v) the Absorbed Company agrees to transfer 5,160,260 units of the Surviving Company held by it in exchange for the cancellation of USD 5,157,576.00 shareholder receivable owed to Mr. Talat Yildirim by the Absorbed Company and such transfer shall be considered payment in full by the Absorbed Company.

2. Limited liability company operating agreement. The limited liability company operating agreement of the Surviving Company is attached hereto as Annex 1 (Limited Liability Company Operating Agreement of the Surviving Company). Following the approval of the Merger, the members of the Surviving Company will proceed to amend and restate the limited liability company operating agreement of the Surviving Company substantially as set out in Annex 2 (Amended and Restated Limited Liability Company Operating Agreement of the Surviving Company).

3. Members of the management. The composition of the management of the Surviving Company will not change as a result of the Merger.

The directors of the Absorbed Company shall be granted discharge for the execution of their mandate until the Effective Date.

4. Effective date of the merger. The Merger will be effective between the Merging Entities on the date on which the approval of the Merger is passed before a Luxembourg civil law notary in the extraordinary general assembly of shareholders of the Absorbed Company, conditioned on the filing of the certificate of merger by the authorised individual of the Surviving Company in the office of the Delaware Secretary of State (the Effective Date) and towards third parties after the publication of the minutes of the extraordinary general assembly of shareholders of the Absorbed Company, in accordance with article 273 of the LSC.

5. Effective date for accounting purposes. The transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being those of the Surviving Company and all the assets, liabilities and transactions of the Absorbed Company will be considered for accounting purposes as being transferred to the Surviving Company as of the Effective Date.

Notwithstanding the right of the Absorbed Company's creditors to claim for the constitution of suretyships on its assets, and despite the fact that the Merger is not expected to affect the creditworthiness of the Merging Entities, the Merging Entities' creditors are entitled to receive, free of charge and upon written request to any of the Merging Entities, the detailed conditions of exercise of their rights toward the Merging Entities.

6. Merger consideration. In consideration of the universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company pursuant to the Merger, the Surviving Company will, on the Effective Date, issue to the holders of shares in the Absorbed Company, one hundred (100) units of membership interests in the Surviving Company against their cancellation of the one thousand (1,000) shares in the Absorbed Company as follows:

- Mr. Adnan KEMALOGU (Adnan Chaban): twenty-eight (28) units;
- Mr. Mehmet Fuat KALGAY: thirteen (13) units;
- Mr. Yetkin ERMAN: three (3) units;
- Mr. Hasan Melik KECECIOGLU: twenty-eight (28) units;
- Mr. Talat YILDIRIM: twenty-eight (28) units.

The newly issued units of membership interests in the Surviving Company will enjoy the same rights as the existing ones and will participate in the profits of the Surviving Company as of the Effective Date.

7. Realisation of the merger. Upon the effectiveness of the Merger, the holders of shares in the Absorbed Company will automatically receive their portion of the newly issued units of membership interests in the Surviving Company.

8. Valuation. The terms of the Merger Proposal have been determined in reference with the audited annual accounts (including the balance sheet, profit and loss accounts, the annexes relating thereto and the auditors' report) of the Absorbed Company for the financial year ending on December 31, 2008, and on the un-audited interim accounts of the Absorbed Company dated August 31, 2009, as well as the balance sheet of the Surviving Company dated June 30, 2009.

9. Holders of specific rights; special benefits. The Surviving Company has not conferred any special rights to any of its members or holders of units of membership interests.

Neither the Surviving Company nor the Absorbed Company have granted special benefits to experts or auditors within the meaning of article 266 of the LSC.

10. Shareholders' approval. The Merger is subject to the approval by the general meeting of shareholders of the Absorbed Company, after review of the Merger Proposal and the management report related to the Merger Proposal, and by the sole member of the Surviving Company, as set out in this Merger Proposal.

11. Probable effect on employment. As of the date of the Merger Proposal, neither the Absorbed Company nor the Surviving Company have employees.

The Merging Entities neither expect nor intend to hire any employee by the time the Merger shall complete.
As a consequence, no effect on employment is to be reported.

12. Filing of documents. The Merger Proposal (including its Annexes) will be filed in the Grand Duchy of Luxembourg with the Luxembourg Trade and Companies Register, and in the U.S.A. with the Secretary of State of the State of Delaware.

13. Availability of documents. The Merger Proposal (including its Annexes) will be available at the registered office of the Absorbed Company, respectively together with the following documents:

- the annual accounts of the Absorbed Company for the financial years ending on December 31, 2006, 2007 and 2008, as approved by the general meeting of shareholders of the Absorbed Company;
- the management reports prepared by the board of directors of the Absorbed Company relating to the financial years ending on December 31, 2006, 2007 and 2008;

- the interim accounts of the Absorbed Company dated August 31, 2009;
- the balance sheet of the Surviving Company dated June 30, 2009;
- the explanatory memorandum on the Merger Proposal prepared by the board of directors of the Absorbed Company and the sole member of the Surviving Company in accordance with article 265 of the LSC.

A copy of the present Merger Proposal (including its Annexes) shall be available on file at the place of business of the Surviving Company and it shall be furnished on request and without cost to any member or shareholder of the Merging Entities.

Formalities

The Surviving Company:

- shall carry out all the legal formalities of publicity relating to the contributions made in relation to the Merger,
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all Assets and Liabilities of the Absorbed Company in its name,
- shall carry out any formalities in order to render the transfer of goods and rights that it has received opposable to third parties.

Conveyance of titles

At the definitive realisation of the merger, the Absorbed Company will give the Surviving Company the originals of all its incorporating documents and acts of modification, as well as the books of account and other accounting documents, titles of ownership or documentary acts of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given.

Fees and duties

Any charges, duties or fees owing as a result of the Merger will be met by the Surviving Company.

If necessary, the Surviving Company shall pay the taxes due by the Absorbed Company on the capital and the profits, for the fiscal years not yet taxed.

Certificate

In accordance with article 271 of the law of August 10, 1915, the undersigned notary certifies the legality of the present Merger Proposal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Transworld Fertilizers Holding S.A., une société anonyme constituée et existante en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 689 du 9 décembre 1997. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 923 du 16 septembre 2004 (la Société Absorbée); et

2. Eurofert Investments L.L.C., une société à responsabilité limitée régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social dans l'Etat du Maryland, 8905 Montgomery Avenue, Chevy Chase, Maryland 20815, U.S.A., immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4657323 (la Société Absorbante), toutes deux ici représentées par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, lui-même représenté par Madame Corinne Petit, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous-seing privé accordées par les conseils d'administration respectifs des sociétés comparantes le 22 septembre 2009, lesquelles demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et l'associé unique de la Société Absorbante (ci-après ensemble dénommées les Entités Fusionnantes) se sont accordés sur le projet de fusion suivant (le Projet de Fusion) et ont déclaré que:

La Société Absorbée détient cent pour cent (100%) des parts de la Société Absorbante, dépourvues de tout privilège, nantissement ou de toute autre charge de toute nature, et la Fusion peut donc être opérée, en amont, conformément aux dispositions de l'article 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la LSC) qui autorise expressément la fusion d'une société luxembourgeoise et d'une société étrangère pour autant que les lois applicables à cette société étrangère n'interdisent pas cette fusion.

Le Delaware Limited Liability Company Act (§ 18-209) autorise expressément la fusion d'une société à responsabilité limitée locale avec toute autre entité constituée ou régie par les lois d'un pays étranger ou autre juridiction étrangère.

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et l'associé unique de la Société Absorbante ont par suite décidé que la Société Absorbée serait absorbée par la Société Absorbante et, à cet effet, la Société Absorbée apportera à la Société Absorbante, à valeur comptable, l'intégralité de ses actif et passif (les Actif et Passif) à la Société Absorbante. Les décisions du conseil d'administration et de l'associé unique des Entités Fusionnantes, selon le cas, demeureront annexées aux présentes.

Les comparantes, par leur mandataire, ont alors prié le notaire soussigné d'acter ce dont elle sont convenues comme suit:

1. Fusion. Le capital social de la Société Absorbée s'élève à USD 15.000.000,00 (quinze millions de Dollars américains) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de USD 15.000,00 (quinze mille Dollars américains) chacune.

Le capital Social de la Société Absorbante s'élève à USD 18.429.502,00 (dix-huit millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent deux Dollars américains) représenté par 18.429.502 (dix-huit millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent deux) unités d'une valeur nominale de USD 1,00 (un Dollar américain) chacune.

La Société Absorbée fusionnera avec la Société Absorbante par d'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (fusion par absorption) (la Fusion) conformément à (i) certaines dispositions de la Section XIV de la LSC, compte tenu du fait que la Société Absorbée détient 100% du capital de la Société Absorbante; (ii) § 18-209 du Delaware Limited Liability Company Act; et (iii) les termes et conditions exposés au présent Projet de Fusion et dans le memorandum explicatif requis par la LSC.

Suite à la Fusion, l'intégralité de l'actif et du passif de la Société Absorbée existants à la Date d'Effet (telle que définie ci-après) sera transférée par effet de la loi à la Société Absorbante. La Société Absorbée cessera d'exister et la Société Absorbante émettra de nouvelles unités aux actionnaires de la Société Absorbée, conformément au Projet de Fusion.

A compter de la Date d'Effet, chacun des actionnaires de la Société Absorbée accepte de reconnaître le remboursement intégral du passif dû par la Société Absorbée à ces actionnaires en échange de la transmission à ces actionnaires par la Société Absorbée de la totalité de la participation détenue par la Société Absorbée dans la Société Absorbante, soit 18.429.502 unités, comme suit:

(i) La Société Absorbée accepte de transférer 5.160.260 unités de la Société Absorbante en échange de l'annulation d'une dette d'actionnaire de USD 5.157.576,00 due à M. Adnan Chaban par la Société Absorbée et ce transfert sera considéré comme le remboursement intégral par la Société Absorbée,

(ii) La Société Absorbée accepte de transférer 2.395.836 unités de la Société Absorbante en échange de l'annulation d'une dette d'actionnaire de USD 2.394.589,00 due à M. Mehmet Fuat Kalgay par la Société Absorbée et ce transfert sera considéré comme le remboursement intégral par la Société Absorbée,

(iii) La Société Absorbée accepte de transférer 552.886 unités de la Société Absorbante en échange de l'annulation d'une dette d'actionnaire de USD 552.597,00 due à M. Yetkin Erman par la Société Absorbée et ce transfert sera considéré comme le remboursement intégral par la Société Absorbée,

(iv) La Société Absorbée accepte de transférer 5.160.260 unités de la Société Absorbante en échange de l'annulation d'une dette d'actionnaire de USD 5.157.576,00 due à M. Hasan Melik Kececioglu par la Société Absorbée et ce transfert sera considéré comme le remboursement intégral par la Société Absorbée,

(v) La Société Absorbée accepte de transférer 5.160.260 unités de la Société Absorbante en échange de l'annulation d'une dette d'actionnaire de USD 5.157.576,00 due à M. Talat Yildirim par la Société Absorbée et ce transfert sera considéré comme le remboursement intégral par la Société Absorbée.

2. Contrat de fonctionnement de société à responsabilité limitée. Le contrat de fonctionnement de société à responsabilité limitée de la Société Absorbante est annexé aux présentes en Annexe 1 (Limited Liability Company Operating Agreement of the Surviving Company). Suite à l'approbation de la Fusion, les associés de la Société Absorbante procéderont à la modification et à la refonte du contrat de fonctionnement de société à responsabilité limitée de la Société Absorbante tel qu'exposé substantiellement dans l'Annexe 2 (Amended and Restated Limited Liability Company Operating Agreement of the Surviving Company).

3. Membres de la direction. La composition de la direction de la Société Absorbante ne changera pas suite à la Fusion.

Il sera donné décharge aux administrateurs de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la Date d'Effet.

4. Date d'effet de la Fusion. La Fusion prendra effet entre les Entités Fusionnantes à la date à laquelle la Fusion sera approuvée par devant notaire à Luxembourg par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée, sous réserve de l'enregistrement d'un certificat de fusion par la personne autorisée par la Société Absorbante au

bureau du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (la Date d'Effet) et, à l'égard des tiers, après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée, conformément à l'article 273 de la LSC.

5. Date d'Effet aux fins comptables. Les transactions de la Société Absorbée seront traitées à des fins comptables comme étant celles de la Société Absorbante et tout l'actif et le passif ainsi que toutes les transactions de la Société Absorbée seront considérés à des fins comptables comme étant transférées à la Société Absorbante à la Date d'Effet.

Nonobstant le droit des créanciers de la Société Absorbée de demander la constitution de sûretés sur ses biens, et bien qu'il ne soit pas anticipé que la Fusion affecte la solvabilité des Entités Fusionnantes, les créanciers des Entités Fusionnantes ont le droit de recevoir gratuitement les conditions détaillées d'exercice de leurs droits envers les Entités Fusionnantes, sur simple demande écrite à l'une quelconque des Entités Fusionnantes.

6. Contrepartie de la Fusion. En contrepartie de la transmission universelle de l'actif et du passif de la Société Absorbée suite à la Fusion, la Société Absorbante émettra, à la Date d'Effet, aux actionnaires de la Société Absorbée, cent (100) unités de la Société Absorbante contre annulation des mille (1.000) actions qu'ils détiennent dans la Société Absorbée comme suit:

- M. Adnan KEMALOGU (Adnan Chaban): vingt-huit (28) unités;
- M. Mehmet Fuat KALGAY: treize (13) unités;
- M. Yetkin ERMAN: trois (3) unités;
- M. Hasan Melik KECECIOGLU: vingt-huit (28) unités;
- M. Talat YILDIRIM: vingt-huit (28) unités.

Les unités nouvellement émises de la Société Absorbante jouiront des mêmes droits que les unités existantes et donneront droit à la participation aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date d'Effet.

7. Réalisation de la Fusion. Dès la réalisation de la Fusion, les actionnaires de la Société Absorbée recevront automatiquement leur quote-part d'unités nouvellement émises de la Société Absorbante.

8. Evaluation. Les termes du Projet de Fusion ont été déterminés en référence aux comptes annuels audités (incluant le bilan, le compte de pertes et profits, les annexes y relatives et le rapport du réviseur) de la Société Absorbée pour l'exercice comptable clos au 31 décembre 2008, et sur les comptes intérimaires non audités de la Société Absorbée au 31 août 2009, ainsi que sur le bilan de la Société Absorbante au 31 juin 2009.

9. Détenteurs de droits spéciaux; bénéfices particuliers. La Société Absorbante n'a conféré aucun droit spécial à aucun de ses associés ou détenteurs d'unités.

Ni la Société Absorbante ni la Société Absorbée n'ont accordé de bénéfices particuliers aux experts ou auditeurs au sens de l'article 266 de la LSC.

10. Approbation des actionnaires. La Fusion est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée, après revue du Projet de Fusion et du rapport de gestion relatif au Projet de Fusion, et de l'associé unique de la Société Absorbante, tel qu'exposé au présent Projet de Fusion.

11. Conséquence probable sur l'emploi. A la date du Projet de Fusion, ni la Société Absorbée ni la Société Absorbante n'ont d'employé.

Les Entités Fusionnantes ne prévoient pas ni n'envisagent d'embaucher d'ici la réalisation de la Fusion.

Aucune conséquence sur l'emploi n'est ainsi à rapporter.

12. Enregistrement des documents. Le Projet de Fusion (ainsi que ses annexes) sera enregistré au Grand Duché de Luxembourg auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et aux Etats-Unis d'Amérique auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware.

13. Disponibilité des documents. Le Projet de Fusion (ainsi que ses annexes) sera disponible au siège social de la Société Absorbée ainsi que les documents suivants:

- Les comptes annuels de la Société Absorbée pour les exercices comptables clos au 31 décembre 2006, 2007 et 2008 tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée;

- Les rapports de gestion préparés par le conseil d'administration de la Société Absorbée relatifs aux exercices comptables clos au 31 décembre 2006, 2007 et 2008;

- Les comptes intérimaires de la Société Absorbée au 31 août 2009;

- Le bilan de la Société Absorbante au 30 juin 2009;

- Le mémorandum explicatif sur le Projet de Fusion préparé par le conseil d'administration de la Société Absorbée et l'associé unique de la Société Absorbante conformément à l'article 265 de la LSC.

Une copie du présent Projet de Fusion (ainsi que ses annexes) sera disponible au lieu d'établissement de la Société Absorbante et il sera communiqué sur demande et sans frais à tout associé ou actionnaire des Entités Fusionnantes.

93521

Formalités

La Société Absorbante:

- s'occupera de toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports faits en relation avec la Fusion;
- fera les déclarations et les formalités nécessaires relatives à toute matière administrative afin de mettre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société Absorbée à son nom;
- réalisera toute formalité afin de rendre la transmission des biens et des droits qu'elle reçoit opposable aux tiers.

Transfert des titres

A la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée donnera à la Société Absorbante les originaux de ses documents de constitution et actes de modification, ainsi que les livres de compte et autres documents comptables, titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tout bien, les pièces justificatives des opérations réalisées, les titres et contrats, les archives, coupons et tout autre document relatif aux biens et droits transmis.

Frais et Taxes

Toute charge, taxe ou frais due en raison de la Fusion sera supportée par la Société Absorbante.

Si nécessaire, la Société Absorbante paiera les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices pour les exercices non encore imposés.

Certificat

Conformément à l'article 271 de la loi du 10 août 1915, le notaire soussigné certifie la légalité du présent Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39903. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009125581/329.

(090152715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Lagfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 51.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116793/10.

(090140066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Executive Lodge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 52, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.166.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116842/10.

(090140819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Probst DCB, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 113.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117072/10.

(090140528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Star Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117074/10.

(090140525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Phileos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116843/10.

(090140731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Salesart, Société Anonyme,**(anc. Call-Center S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 59A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009116876/12.

(090140883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Odyssey Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 50.331.

Le Bilan Consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Antoine Duchateau

Chairman and Chief Executive Officer

Référence de publication: 2009116890/12.

(090140005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Vingt-et-Unième Siècle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 71.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116873/10.

(090140938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Querium Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 127.100.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 3 septembre, 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116909/10.

(090140732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Alcecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 129.483.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116910/10.

(090140976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

SCOP Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 101.812.

Les comptes consolidés de SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l. au 31 décembre 2008 en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116902/12.

(090140722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Tartaruga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4432 Soleuvre, 1, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 140.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TARTARUGA SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009116949/12.

(090140770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Madak Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 113.825.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009116911/10.

(090140978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 58.038.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116912/10.

(090140867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Tyche Business Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 96.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116914/10.

(090140920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Nouvelle Constructions Kerschenmeyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 9, rue Wiltheim.
R.C.S. Luxembourg B 138.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOUVELLE CONSTRUCTIONS KERSCHENMEYER SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009116950/12.

(090140768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

IT Linguistics Institute, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 151, rue de la Tour Jacob.
R.C.S. Luxembourg B 113.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IT LINGUISTICS INSTITUTE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009116951/12.

(090140766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Maec Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009116915/10.

(090140925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 58.038.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009116917/10.

(090140870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Algedal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 43.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
31 août 2009. Signatures.

Référence de publication: 2009116921/10.

(090140721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Elux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 24, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 138.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELUX SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009116952/12.

(090140761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Barros-Pereira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9071 Ettelbruck, 72, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARROS-PEREIRA SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009116953/12.

(090140760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

SRR Properties (Lux) 9 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.988.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116975/11.

(090140792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

SRR Properties (Lux) 8 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.000.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116976/11.

(090140791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Advanced Medical Devices S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 27.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au
Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009116990/11.

(090140546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Mapi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 73.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au
Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009116991/11.

(090140544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Ripiero Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117012/10.

(090140457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Rheingold, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 18.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009116992/11.

(090140557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Fideurope, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 128.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009116993/11.

(090140907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

SRR Properties (Lux) 10 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.989.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116974/11.

(090140795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Auditeurs & Administrateurs Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 93.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009116994/11.

(090140906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

G.O. IB - SIV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 95.664.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117041/10.

(090140500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Holding Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 148.200.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597,

hereby represented by Mrs Cindy Teixeira, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy established under private seal dated 7 September 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Holding Luxco 1 S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of May, at 4 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditors) setup in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of the Luxemburg laws, this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholders):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Apax WW Nominees Ltd	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A managers:

- Mr Geoffrey Henry, director, born on 5 May 1972, in Chenée (Belgium), with professional address at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Class B managers:

- Mrs Denise Fallaize, born on 9 December 1963, in Guernsey (Guernsey), with professional address at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernsey; and

- Mr Richard Newton, born on 5 January 1974 in Edinburgh, United Kingdom, with professional address at 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, London, United Kingdom.

2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit septembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597,

ici représentée par Mademoiselle Cindy Teixeira, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, quel qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment

des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Holding Luxco 1 S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, telefax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette

opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} mai à 16 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux lois luxembourgeoises, aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu

que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
	Sociales			
Apax WW Nominees Ltd	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Résolution de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérants de classe A:

- Monsieur Geoffrey Henry, gérant, né le 5 mai 1972, à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Gérants de classe B:

- Madame Denise Fallaize, née le 9 décembre 1963, à Guernsey (Guernsey), ayant son adresse professionnelle au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernsey; et

- Monsieur Richard Newton, né le 5 janvier 1974 à Edinbourg, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW 1Y6DN, Londres, Grande-Bretagne.

2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Teixeira, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009122663/494.

(090148065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Holding Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.201.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597,

hereby represented by Mrs Cindy Teixeira, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy established under private seal dated 7 September 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Holding Luxco 2 S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

in case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of May, at 4 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) setup in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of the Luxembourg laws, this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Apax WW Nominees Ltd	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A managers:

- Mr Geoffrey Henry, director, born on 5 May 1972, in Chenée (Belgium), with professional address at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Class B managers:

- Mrs Denise Fallaize, born on 9 December 1963, in Guernsey (Guernsey), with professional address at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernsey; and

- Mr Richard Newton, born on 5 January 1974 in Edinburgh, United Kingdom, with professional address at 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, London, United Kingdom.

2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit septembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597,

ici représentée par Mademoiselle Cindy Teixeira, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, quel qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Holding Luxco 2 S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles,

mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} mai à 16 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux lois luxembourgeoises, aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité

de gérants du conseil de gestion et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gestion peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts	Montant souscrit	% de capital	Capital
	Sociales	(en EURO)	social	libéré
Apax VW Nominees Ltd	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Résolution de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérants de classe A:

- Monsieur Geoffrey Henry, gérant, né le 5 mai 1972, à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Gérants de classe B:

- Madame Denise Fallaize, née le 9 décembre 1963, à Guernsey (Guernsey), ayant son adresse professionnelle au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St. Peter Port, GY1 2HJ, Guernsey; et

- Monsieur Richard Newton, né le 5 janvier 1974 à Edinbourg, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW 1Y 6DN, Londres, Grande-Bretagne.

2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Teixeira, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009122656/494.

(090148072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

HLV Construct, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.202.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le neuf septembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GOLDEN BRIDGE INC, société de droit de Belize, ayant son siège social #1 Mapp Street à Belize City (Belize), inscrite au "Registrar of International Business Companies" sous le Numéro 85,225;

ici représentée par Madame Ariane VANSIMPSEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

Le négoce de matériaux de construction.

La société a pour objet également, l'entreprise générale de construction, l'entreprise de construction de bâtiments, gros-oeuvre et mise sous toit y compris la décoration intérieure, l'entreprise de travaux publics et privés, transformations bâtiments, l'entreprise de terrassements, démolitions et assainissements, l'entreprise de restauration et la décoration de bâtiments, l'entreprise d'installation d'échafaudages, le sablage et le ravalement de façade, l'entreprise de plafonnage, l'entreprise d'isolation, l'entreprise de menuiserie générale, l'entreprise de peinture, l'entreprise de pose de tous revêtements de sol et de mur, tous travaux de ferronnerie, l'entreprise de placement de volets, l'aménagement de jardin et terrains de sports ou de détente d'une manière générale, l'entreprise d'installations de stations de pompage et d'épuration des eaux, la fabrication et le placement des meubles de cuisine et de salles de bains et de placards, la fabrication et le placement de vérandas.

Outre cet objet principal, la société a également pour objet: l'exercice de la profession de consultant au sens le plus large du concept, comprenant toutes prestations de services de nature intellectuelle, dont notamment tous services de conseils et de consultations au sens large.

En outre, la société peut exercer toute activité de gestion, de management et de conseil, en matière financière ou économique et de développement d'entreprises.

La société pourra effectuer toutes études et opérations, prêter tous services de conseil et de marketing se rapportant à des projets immobiliers ainsi que toutes opérations immobilières pour son compte propre telles qu'acheter, exécuter ou faire exécuter des travaux de construction et/ou de rénovation, adapter, louer, sous-louer, exploiter directement ou en régie, échanger, vendre, lotir, entretenir tous immeubles et en général toutes opérations qui se rapportent directement ou indirectement à la gestion, la promotion, la construction ou au fait de rendre des biens immobiliers productifs.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange

ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "HLV CONSTRUCT" Société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à LUXEMBOURG.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (20.000,- EUR) représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, telefax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux deux cents (200) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de vingt-mille euros (20.000,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée illimitée:

La société GOLDEN BRIDGE Inc précitée.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1840 LUXEMBOURG, 47, boulevard Joseph II.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une ou plusieurs autorisations de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009122654/163.

(090148081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Alva & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.199.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Edison Capital Partners, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 9b, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 130 783,

2) Monsieur Julien Renaux, employé privé, né le 26 janvier 1978 à Tunis, Tunisie, avec adresse personnelle au 52, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L- 133 0 Luxembourg,

tous deux ici représentés par Madame Elsa Bourgois, employée privée, avec adresse professionnelle, au 9b, Boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées des 2 et 3 septembre 2009, qui resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec les présentes.

3) Monsieur Luc Leleux, employé privé, né le 25 janvier 1967 à Aumetz (France), avec adresse professionnelle 7, rue Thomas Edison, à L-1445 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Alva & Partners S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme

nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement par des prêts, avances et garanties.

Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55.000,- EUR) représenté par CINQ MILLE CINQ CENTS (5.500) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 14.30 heures et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, lesdites parties comparantes, représentées comme dit est, déclarent souscrire le capital comme suit:

- Edison Capital Partners préqualifiée: trois mille trois cents (3.300) actions;
- Monsieur Julien Renaux prénommé: sept cent quinze (715) actions.
- Monsieur Luc Leleux prénommé: mille quatre cent quatre vingt cinq (1.485) actions;

TOTAL: cinq mille cinq cents (5.500) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CENT EUROS (1.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

- Monsieur Patrick Hansen, employé privé, né le 26 octobre 1972 à Luxembourg, avec adresse privée au 5, rue Wangert, à L-6931 Mensdorf.

- Monsieur Luc Leleux, employé privé, né le 25 janvier 1967 à Aumetz (France), avec adresse professionnelle 7, rue Thomas Edison, à L-1445 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

- Monsieur Knut Reinertz, employé privé, né le 31 décembre 1963 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 9b, Boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

BDO Compagnie Fiduciaire, une société anonyme ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, à L-2013 Luxembourg.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Bourgois, L. Leleux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009122665/164.

(090148040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Adam Offergeld Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 38.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.H.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009116562/12.

(090140155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

RCG Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 57.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009116564/12.

(090139920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

WP International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.731.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 septembre 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009116580/12.

(090140051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.
